



Paris, le 16 avril 2009

Communiqué

JEAN DESESSARD

SENATEUR
DE PARIS

Les Sénatrices et Sénateurs Verts déposent une proposition de loi relative aux risques sanitaires des ondes électromagnétiques

Nous vivons actuellement dans un environnement où les systèmes de Wifi, Wi-max et la téléphonie mobile sont omniprésents. Les technologies sans fil en pleine expansion se répandent sans évaluation coordonnée des impacts et des risques pour la santé de tous.

Aujourd'hui, la France applique une recommandation de la Commission européenne qui fixe des taux d'émission pour les antennes-relais allant de 41 volts par mètre à 61 volts par mètre en fonction des fréquences. Cette réglementation est de plus en plus contestée par de nombreuses études scientifiques, comme le rapport BioInitiative publié en 2007 par plusieurs chercheurs indépendants.

Plusieurs autorités locales en France et en Europe ont pris conscience du risque sanitaire des ondes électromagnétiques et ont mis en place des réglementations ou des chartes fixant des seuils d'exposition maximum beaucoup plus faibles.

Il est désormais temps d'établir une réglementation plus contraignante pour les opérateurs de téléphonie mobile et plus protectrice pour la santé de nos concitoyens. C'est l'objet de la proposition de loi déposée ce jour par les Sénatrices et Sénateurs Verts.

La proposition de loi prévoit notamment une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de téléphonie mobile à 0,6 volt par mètre au maximum.

Par ailleurs, particulièrement sensible à la souffrance des personnes électro-hypersensibles, Jean Desessard, Sénateur de Paris, met en ligne un blog de discussion permettant aux citoyens de s'exprimer sur ce nouveau problème sanitaire et les invite donc à venir témoigner, à exprimer leurs inquiétudes et leurs attentes sur l'électro-hypersensibilité dans un blog spécialement mis en place à l'adresse suivante :

<http://blog-ehs.blogspot.com>

Contact : 01.42.34.34.43